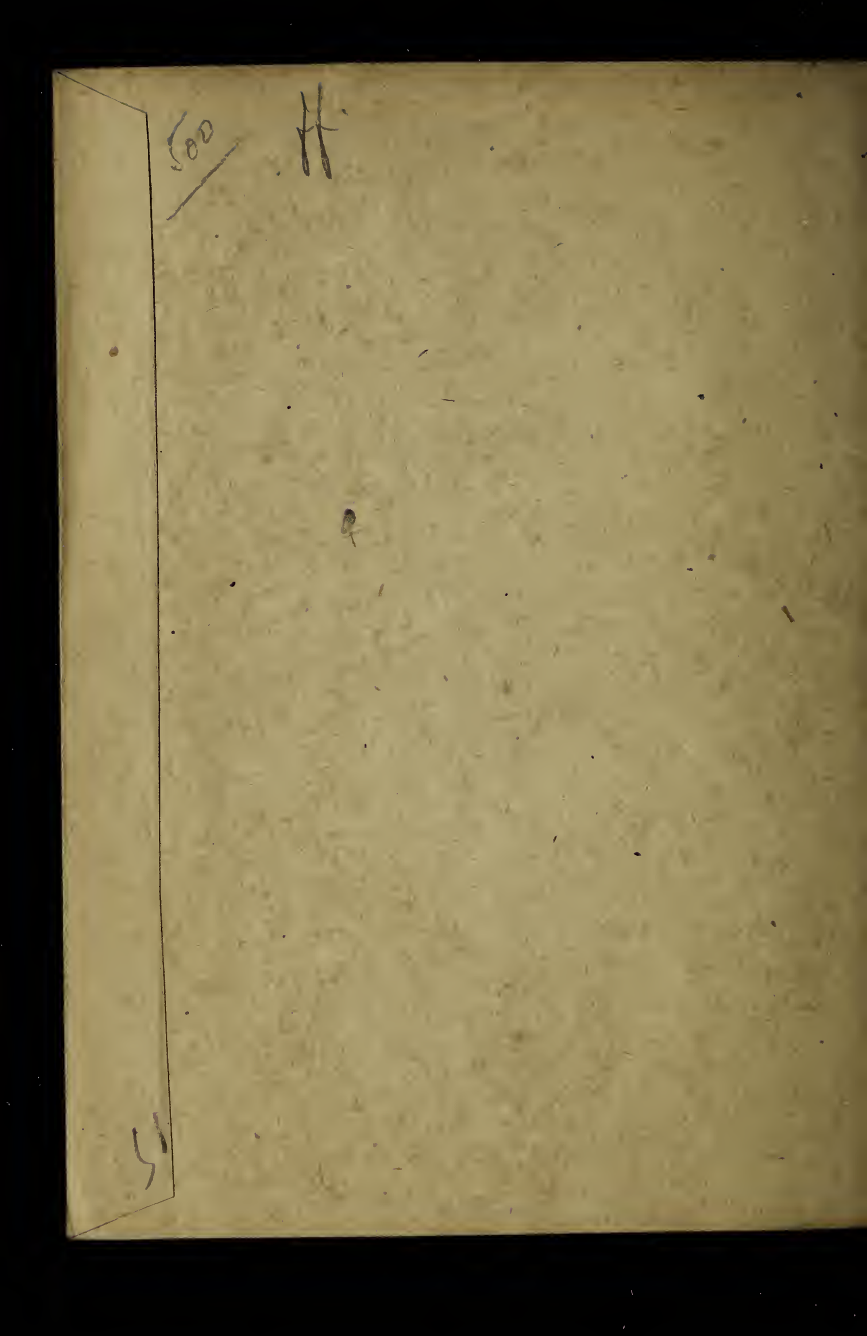

500

DISCOVRS VERITABLE,

SVR LA VIE, ET MORT de Iean Fontanier, natif de Montpellier,

Bruſlé en la place de Greue, par Arreſt de la Cour de Parlement de Paris, pour auoir preſché, & enſeigné ſa fauſſe Religion.

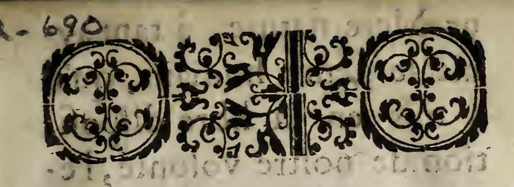


A LYON,

Chez PIERRE MARNIOLLES, en la grand ruë, vis à vis la Boucherie de l'Hoſpital.

M. DC. XXII.

AVEC PERMISSION.



DISCOVRS VERITABLE,

Sur la vie, & la mort de Iean Fontanier, natif de Mont-pellier.

Bruslé en la place de Greue, par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, pour auoir presché, & enseigné sa fausse Religion.

LA bonté & misericorde de nostre Dieu autheur de nostre commu-

ne Mere nature, à tant aymé le genre humain, qu'il a mis en la libre diſpoſition de noſtre volonté, l'examen de nos actions naturelles, ne nous aſſignant aucune fatalité ou neceſſité, dequoy nous deuons demeurer d'accord iournellement, auec tous les bons Catholiques : Donc quelques Payens en auont deteſté & abhorré la croyance.

C'eſt pourquoy l'on ne peut : ou du moins, on ne doit ſemer, ny faire courir au

aucuns bruicts, à l'occasion desquels l'on puisse estre scandalizé, soit en particulier, ou en general : Mais l'exemple d'vn homme qui ne porte rien d'humain dans son seing, ains le sang & le carnage : puis qu'au milieu de tant de trauerses, miseres & pauuretez de la guerre, il s'est estudié à introduire vne nouuelle doctrine, que les Anges, & les hommes ne sçauroient souffrir, s'ils ne sont ou mauuais Anges, ou hommes obsedez & possedez de l'esprit du diable.

Le

Le Iugement en eſtoit facile à faire par les plus Doctes hommes qui ſont au monde, & les moindres qui ſe rapportent, où ſe doiuent conduire par la plus commune & mieux eſtimée croyance, ne pouuoient aller au contraire de dire, que celuy qui eſtoit perturbateur du repos public, & de nos ames, & de nos biens, deuoit eſtre ſegregé, & mis hors à iamais de la compagnie du bon Troupeau, qui couroit riſque d'eſtre infecté, par vn ſecte, ou Religion diabolique, qui oncq' ne

ne fust parlé d'vne telle au monde; car si ie me mettois en auant de la declairer, ie crois fermement que ie pécherois, & ferois pallier d'honte le lecteur.

Nonobstant, ie me permettray de raconter laquelle fust sa vie, & qu'elle a esté sa fin: car apres qu'il fust en l'aage de dix-sept ans, ses pere & mere le firent religieux, de l'ordre S. Benoist: mais voyant les Religieux qu'il ne proffitoit en rien, suiuant le deuoir de sa charge, furent contraint de luy

fai

faire des reprimendes, en luy faisant sentir la douleur, & amertume des escourgees, croyant que par ce moyen, il deuiendroit humble, docile, & obedient aux Freres.

Aux bouts de quelques annees apres, il ietta le froc sur le buisson, se mariant à vne ieune Damoiselle, mesdisant la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, n'exceptant aucune que ce fust, & inuentoit vne religion detestable, accompagné de l'art diabolique, en preschant, & enseignant sa fauſ

fausse religion à plusieurs ignares, qui estoient jà perclus. & amiellez à ses fausses parolles.

Dieu voyant que ce miserable poursuiuoit à sa meschante doctrine, ne se contentant de s'engouffrer dans l'abysme de perdition, y attiroit plusieurs: permit qu'il fust prins & conduit au Chastelet de Paris.

Laissons là ce detestable, & reuenons à nostre premier propos, veu que l'on ne doute pas pourtant de

l'incorruptibilité & fermeté de la Religion Catholique Apoſtolique, & Romaine: Car elle eſt aſſiſe ſur de ſi fermes fondements, qu'il eſt vray de dire que tout perira, & qu'elle ne s'altererera iamais, pour quelque blaſpheme, ou execration que l'on puiſſe ietter contre ſon propre luſtre.

Mais que pouuoit-il faire, dira quelqu'vn, nuire à la Lune, & au Soleil, ou aux Eſtoilles, ou bien aux Elements, c'eſt vne choſe fort difficile à croire, qu'vn homme

me peuſſe faire croire vne
fauſſe religion à pluſieurs: ils
ne conjecturent pas que le
diable eſt le pipeur des hom-
mes, autheur de tout mal, &
que lors qu'il voit que l'hõ-
me s'adonne aux vices, & mé-
chancetez, il le pouſſe d'a-
uantage, & fait comme le
loup, quand il voit la brebis
eſgaree du troupeau, ſe ioüe
auec elle, puis l'empoigne, &
luy ſert de proye: ainſi fait
le diable à l'homme, quand
il voit qu'il s'eſloigne du de-
uoir de ſalut.

Par ainſi, celuy qui teme-

rairement cracheroit & vomiroit contre leur face, en ternir leur lueur, & en bezancer leur clairté, ne feroit que bien pour le ſalut de ſon ame.

Mais viuons en bõs Chreſtiens tous vnanimément, en nous enroollants ſur le liure de vie, pour combattre vaillamment contre toutes ſortes d'Hereſies, & Religionnaires, ennemies declairees de Dieu & des hommes, & de noſtre Foy.

Mais treuuerons nous eſtran

ſtrange ſi c'eſt homme, pour ſa meſchante, & deteſtable vie, meurt & pert toute ſorte d'eſcrime : il me ſemble que tous luy deuroient oſter chacun vne piece de ſes armes, & le rendre nud, comme indigne de porter le nom de Citoyen du monde. La Cour de Paris, la condamné que par deteſtation de ſon crime, il feroit amende honorable deuant l'Egliſe noſtre Dame tout nud en chemiſe, criant mercy à Dieu, au Roy, & à Iuſtice, & ſeroit conduit, & mené par l'executeur de la haute Iuſtice, à la place de

Greue, ou illec ſeroit dreſſé vn gibet, ou il ſeroit pendu & eſtranglé, iuſques à tant que mort naturelle s'en enſuiuiſſe, puis bruſlé, & ſes cendres donnees à l'air, à la proye des eſprits terriens, & aëriens.

Il me ſemble que puis, que l'on a toujours eſtimé le feu pour ſimbole de la Purification, & netteté, l'on a iugé fort à propos que ſon corps fuſt bruſlé, pour par ce moyen purger la terre, d'vne ſi infecte & mauuaiſe portee.

Et s'il est loisible de iuger de la fin d'vn homme, & son progrez le commancement de sa vie ne faisoit que trop iuger & preuoir ce qui en est arriué: car entre autres actions de sa ieunesse, l'on a remarqué bien soigneusement l'action qu'il eust, auec son pere, lors qu'auec des iniures, menaces, & conuices, il se porta contre luy a le frapper, & le battre effrontement, & temerairement, & la voix du peuple qui fut tesmoing alors de cette action, & qui le condamna, a esté par Arrest de

nos Seigneurs de Parlement le iugement qui a esté rendu ce iourd'huy 10. de ce mois, confirmatif de son premier iugement rendu au Chastelet de Paris.

FIN.

